Marseille, le 31 août 2026

COMPTE RENDU

DE LA 73e

Assemblée générale de la FNAPEC

Samedi 20 juin à 10h au local de la FNAPEC

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Le conseil d'administration désigne les trois membres de la commission des mandats, litiges et bureau de vote : Paulette Marauteaux, Emmanuelle Holder et Nelly Alexis.

Suit l'ordre du jour suivant :

1) **Mot du Président, désignation d'un secrétaire de séance** : Emmanuelle Holder

2) **Vérifications des pouvoirs et des voix**

•*Présents*

Thierry Boccamaïello, président de la Fnapec, de la Région Paca, et de l'Apec de Marseille : **10 voix**. *Pouvoirs de l'APEC de St Tropez/Cogolin 2 voix, Apec de Valencienne 1 voix, de Yannick Bonfils membre individuel 1 voix.* **Total = 14 voix.**

Paulette Maroteaux, première vice-présidente de la Fnapec présidente de la Région Aquitaine, présidente de l'Apec de Bayonne : **13 voix**. *Pouvoir de l'Apec de Bègles 2 voix, Apec de Pau 3 voix, Apec de Toulouse 8 voix.* **Total = 26 voix.**

Emmanuelle Holder, Secrétaire de la Fnapec, présidente de l'Apec Crr 93 Aubervilliers-La Courneuve : **2 voix**. *Pouvoir de l'Union Limousin 4 voix, Apec de Pertuis 3 voix.* **Total = 9 voix.**

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

Nelly Alexis, Trésorière de la Fnapec, de l'Apec de Châtillon, présidente de la Région Idf : **11 voix**.
Pouvoirs de : l'Apec de Bourg-la-Reine 4 voix, Apec de Villepinte 1 voix, Apec de Châtillon 6 voix.
Total = 22 voix.

•*Visio-conférence*

Emilie Ruiz, présidente adjoint de l'Apec d'Ajaccio : **10 voix**. *Pouvoirs de : l'Apec de Bernay 2 voix.*
Total = 12 voix.
Mélina Bégou, de l'Apec Api de Clermont-Ferrand : **14 voix**.
Marjorie Martinez, présidente de l'Apec d'Aix-en-Provence : **16 voix**.

3) Election d'un censeur aux comptes : Emilie Ruiz de l'Apec d'Ajaccio.

4) • La commission d'arbitrage est constituée de 3 présidents d'union régionale et 2 présidents d'APEC élus pour un an depuis l'AG du 24/11/2025: Nelly Alexis (UR IDF), Thierry Boccamaïello (UR Provence-Alpes-Côte d'Azur), Paulette Maroteaux (UR Nouvelle-Aquitaine), Sébastien Tordeux (APEC Toulouse), Éliane Bruzeaud (APEC Bayonne).

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

5) Enoncé du rapport moral de T.Boccamaïello

<u>En rouge le rapport moral de l'année passée.</u>

L'objectif de la Fnapec est tout d'abord de se rapprocher des associations adhérentes afin de connaitre leurs activités et leurs besoins.

Nous avons créé un appel à projet afin d'aider les Apec à réaliser leurs projets, ce qui nous a permis de nous rapprocher de leur préoccupations et d'y répondre.

La Fnapec doit pouvoir les soutenir dans leur combat pour le maintien d'un enseignement artistique de qualité dans toutes les institutions où elles sont présentes. De quelle façon ?

En leur allouant des subventions que nous avons voté en AG le 15/11/25

En nous rapprochant des institutions officielles pour les représenter de façon plus concrète, notamment au niveau du ministère de la culture dans les débats autour de l'élaboration et du développement des schémas d'orientation pédagogiques ; également au niveau de l'association des conservatoires de France par notre présence à leur journée d'étude. Nous verrons de quelle façon dans les rapports et projets d'activité.

Toujours présents dans les réunions ministérielles au sujet du développement du Snop, nous avons également renforcé notre présence en collaborant à l'enquête de la cour des comptes sur les conservatoires.

L'objectif de la Fnapec est donc de manière générale de montrer la détermination et l'exigence des parents d'élèves de conservatoires et d'écoles de musique et de danse afin de devenir un partenaire incontournable pour toutes les institutions officielles, et d'agir sur les politiques de l'enseignement artistique en France.

Cet objectif est reconduit pour l'année à venir ~~où~~ lors de laquelle nous aurons l'occasion de montrer notre volonté d'être considérés comme des acteurs à part entière de l'enseignement artistique. À ce titre, nous demanderons aux instances ministérielles que les Apec ne soient pas considérés comme des « usagers », ce qui pourrait freiner leur capacité d'action, mais plutôt comme des « référents » et « médiateurs ».

FIN DU RAPPORT MORAL ***<u>Approuvé à l'unanimité</u>***

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

6) Enoncé du rapport d'activité par T.Boccamaïello

JANVIER : Visite de T.B. au siège du courtier en assurances Verspieren à 93210 St Denis. Entretient avec S. Meistermann responsable du département musique et étude partenariat qui s'est finalisé le 23 juin 2025. Egalement avec le responsable des assurances responsabilités civiles des associations pour étude d'un éventuel contrat en concurrence avec Monceau dont je n'ai jamais eu de suites /
Présence de T.B. à l'ouverture de la semaine du son au siège de l'Unesco. Proposition de partenariat restée sans réponse./ Contrat signé par T.B. et N.A. avec le cabinet comptable « Cabinet Rousset » à Plan-de-Cuques. Commentaires par N.A.

FEVRIER : Présence de E.H. aux journées d'études des Conservatoires de France.

AVRIL : Mise en route du nouveau site internet./ Concours de musique d'ensemble 38° édition. (voir site pour le compte rendu)

JUIN : Présence de E.H. à la table de travail autour du Snop au ministère de la culture.(voir site pour le compte rendu) Assemblée générale extraordinaire de la Fnapec le 14./ Renouvellement de l'abonnement à la lettre du musicien, par T.B.

AOUT : Suivi des travaux de réfection des toilettes, par N.A. / Enrichissement du site internet

SEPTEMBRE : Préparation de la campagne à l'appel de cotisation et de l'appel à projet pour les Apec.

OCTOBRE : Lancement d'appel à la campagne de cotisation et lancement de l'appel à projet des Apec.

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

NOVEMBRE : Audition de la Fnapec par la cour des comptes au sujet de l'enquête sur les conservatoires qui nous retient pour participer aux tables de travail, par T.B./ Assemblée générale de la Fnapec pour validation des appels à projets des Apec concernées et présentation des nouveaux partenariats./ Partenariat avec la boutique « LMI » , librairie musicale internationale./ Rencontre avec Raphaël Briand, directeur général délégué de Monceau Générale Assurance et Nicolas Barissat Mayrand, président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau au conservatoire Pierre Barbizet de Marseille avec T.B. Ils renouvellent la bourse de 5000 euros pour le concours de Musiques d'Ensemble et rappellent les liens historiques entre Monceau et la Fnapec. Ils me proposent, comme c'est la tradition, de rentrer au conseil d'administration de la SMAMMM : assurance mutualiste des musiciens et des métiers de la musique en tant que vice-président.

DECEMBRE : Entretient avec un journaliste de la lettre du musicien au sujet d'un futur article sur le rôle des parents d'élèves dans les conservatoires, par T.B.

FIN DU RAPPORT D'ACTIVITES ***Approuvé à l'unanimité***

7) Projet d'activité par T.Boccamaïello et N.Alexis

– Renforcer notre présence auprès des institutions telles que « Les journées des Conservatoires de France » qui ne nous ont pas contacté cette année.
– Assister comme prévu aux tables de travail organisées par la Cour des Comptes.
– Assister également aux réunions organisées par le Ministère de la Culture au sujet du Snop et renforcer notre présence dans d'autre collèges, par exemple avec les directions de conservatoires.
– Projet de partenariat avec les éditions Lemoine.
– 39° édition du concours de musique d'ensemble.
– Présence de T.B. au conseil d'administration de la SMAMMM.

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr
Siret 325 568 442 00033

– Organiser un festival de musique avec les élèves de conservatoires.
– Lancer une enquête sur le problème du décrochage des élèves au moment de l'adolescence, sujet abordé lors de la réunion du comité de suivi du Snop au Ministère de la Culture le 9 juin 2026. Cette enquête sera suivie d'un congrès.
– Prévoir la formation des membres du bureau et des bénévoles sur la gestion du site Internet et sur les outils collaboratifs (Zoom, Canva, etc.).
– Suivre la mise en œuvre du double cursus général/artistique dans les régions concernées (notamment Bayonne, Aubervilliers) et mutualiser les retours d'expérience.

Approuvé à l'unanimité

8) Rappel bref du rapport financier déjà voté lors de la 72° A.G. en visio du 28/03/26, par Nelly Alexis

Le compte de résultat de 2025 présente un déficit de 1243€ soit une baisse de plus de 70% par rapport à 2024. (Pour rappel, le déficit de 2024 s'élevait à 4 236,19€.) Le résultat de 2025 correspond à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et une orientation vers le soutien des APEC via notamment l'appel à projets. Quelques chiffres méritent d'être soulignés :
– Les honoraires du cabinet comptable Rousset: 2093€. Des coûts en baisse en raison d'un changement de cabinet.
– Les frais de missions et déplacements de 3404€ qui englobent notamment les frais des participants venus à l'AG de Bayonne, les différentes participations aux ministère de la culture et à la Cour des comptes.
– Les frais bancaires de 464€ au lieu des 1000€ des années précédentes. Le changement de banque de LCL vers le Crédit Mutuel explique cette baisse.
– Le soutien aux APEC via l'appel à projets pour 4600€ qui traduit la volonté de la FNAPEC de se rapprocher des APEC en soutenant leurs projets.
Néanmoins, en tant que trésorière, Nelly déplore notre dépendance à la subvention du ministère de la Culture de 10 000€. La recherche active de partenariats financiers et en nature contribuerait de renforcer les ressources de la FNAPEC.

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr
Siret 325 568 442 00033

9) Budget prévisionnel pour l'année 2026, par Nelly Alexis (voir à la fin)

Le budget 2026 est construit avec les chiffres consolidés du concours Musiques d'Ensemble 2026 tout en poursuivant des objectifs de soutien et développement des APEC et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.
En ce qui concerne les recettes, plusieurs demandes de subventions ont été déposés auprès du *Ministère de la Culture*, de la *ville de Paris*, du *ministère de la Jeunesse et des sports* et du *FDVA* au titre du fonctionnement et de la Formation des bénévoles pour un total de 22 500€.
Ce budget inclut des dépenses liées à l'achat de matériel informatique et de vidéoconférences, ainsi que des abonnements à des outils collaboratifs tels que ZOOM et CANVAS pour un total de 1 400€. 5000€ alloués au soutien des APEC via l'appel à projets. 2200€ alloués pour le développement du site internet. 500€ budgétisé pour une protection juridique. Les APEC sont invitées à se rapprocher de la FNAPEC pour tout besoin en formation et abonnement en outils collaboratif. La FNAPEC mettra sur le site le calendrier des formations dispensées par la *Chambre des Associations.*

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

10) Redéfinition des Unions Régionales en fonction des règles administrative en vigueur qui deviennent :

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence Alpes Côtes d'Azur.

Sans oublier bien sûr nos amis des départements outre-mer qui nous l'espérons ne tarderons pas à nous rejoindre *: Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte.*

Approuvé à l'unanimité

Fédération des associations de parents d'élèves de conservatoire et écoles de musique, de danse et de Théâtre

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

11) Validation des documents relatifs à la proposition d'appels à projets des Apec afin d'obtenir une bourse de la Fnapec

L'appel à projets a pour objectif d'encourager les initiatives locales des Apec membres qui promeuvent l'innovation, la créativité, l'inclusion et l'égalité d'accès à l'éducation artistique. Une enveloppe globale sera répartie entre plusieurs lauréats. Des aides attribuées seront comprises entre 100€ et 2500€ en fonction de la nature du projet, de son envergure, de son impact, de son budget prévisionnel et des ressources disponibles. Les APEC (à jour de leur cotisation) intéressés peuvent transmettre un dossier de candidature dès le 1er juillet 2026 jusqu'au 1er novembre 2026. L'ensemble des projets seront étudiés par les membres du conseil d'administration qui fera connaitre sa décision au plus tard le 15 décembre 2026. Les projets retenus seront valorisés sur le site internet de la FNAPEC.

Approuvé à l'unanimité

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

12) Constitution d'un groupe de travail afin de représenter la Fnapec dans les différentes réunions ou tables de travail organisées par les institutions d'État.

T.Boccamaïello et E. Holder se déplacent régulièrement à Paris pour défendre les valeurs de la Fnapec auprès du Ministère de la Culture, de la Cour des Comptes et des journées d'études des conservatoires de France. Toutes les informations relatives à ces déplacements sont relatées rapidement dans les actualités du site afin que chacun puisse suivre l'évolution des débats. À la suite de notre prise de parole le 9 juin au comité de suivi du Snop au sujet du décrochage des adolescents, voir site, nous allons lancer à la rentrée une enquête à ce sujet auprès de nos Apec, afin de faire une synthèse de toutes les informations recueillies. Celle-ci sera suivie d'un congrès.
La cour des comptes nous a fait savoir qu'elle est très intéressée par cette enquête.

Le groupe de travail constitué par T.Boccamaïello et E. Holder est approuvé à l'unanimité.

13) Création d'un intranet dans le site de la Fnapec

La création d'un intranet et la mise en place d'un espace membre faciliterait le partage des ressources ainsi que la mise en relation des APEC entre elles. La Webmaster a relevé 4 avantages :
1°) Faciliter l'organisation et la coordination des projets
2°) Valoriser et transmettre les connaissances de l'association
3°) Favoriser les échanges et la vie associative
4°) Un espace sécurisé et adapté aux APEC.
Le budget prévisionnel prévoit une enveloppe de 2200€ pour ce projet.

Approuvé à l'unanimité

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr
Siret 325 568 442 00033

14) Proposition aux Apec d'un abonnement à des visioconférences illimitées

La FNAPEC dispose d'un abonnement ZOOM pro pour les APEC qui souhaitent effectuer des réunions en visio. Il suffit d'en faire la demande et les accès sont communiqués. Par ailleurs, d'autres abonnements collaboratifs peuvent être souscrits comme CANVA .

Approuvé à l'unanimité

15) Offre d'une protection juridique pour la Fnapec et les Apec

L'adhésion de la FNAPEC à la *Maison des Artistes* pour 250€ par an permettrait aux APEC de bénéficier de conseils juridiques et techniques dans le domaine associatif et artistique. Il s'agit d'une protection juridique "collective" et non à titre personnel.
Elle offrirait également à un accès à des ressources spécialisées et à un réseau de professionnels permettant aux APEC et à la FNAPEC d'organiser des projets culturels dans un cadre sécurisé et de renforcer certains partenariats.
De plus, cette association propose une ingénierie de premier niveau et des conseils en politique culturelle.
Elle offrirait aussi bien à la FNAPEC qu'aux APEC l'accès à une offre de formation spécialisée.

16) Constitution d'une équipe pour organiser le concours de Musique d'Ensemble de la Fnapec

Ce concours de musique demande beaucoup de temps à Nelly Alexis qui comme vous le voyez au travers de nos activités est très occupée par son Union IDF et son travail à la Fnapec. Il est un peu notre « scrupulus », le petit caillou qui gêne la marche du légionnaire et donc ralenti toute une armée.
Néanmoins ce concours est important et représente notre vitrine. Il compte notamment pour l'obtention de notre subvention auprès du ministère de la culture et les membres du jury qui étaient nouveaux cette année nous ont fortement encouragé à le poursuivre.

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

Nous n'avons toujours pas trouvé de bonnes volontés pour nous aider en amont pour l'organisation de cet évènement. Nous aurions besoin de volontaires pour par exemple trouver des bourses, suivre les inscriptions et surtout s'occuper de la communication.
L'année prochaine le CRR rue de Madrid ne sera pas disponible et Nelly Alexis n'a à ce jour toujours pas trouvé de lieu pour recevoir le concours 2027.

17) Sujets et questions diverses

a) Nous insistons une fois de plus sur l'importance de la présence des APEC au sein des instances de gouvernance des conservatoires comme nous l'avons évoqué le 9 juin au comité du suivi du SNOP : conseils d'établissement, d'attribution des bourses de la DRAC, de discipline, pédagogique, présence aux examens de fin de cycle, aux réunions de rentrée...
Nous y reviendrons ultérieurement.
Voir le détail de notre intervention au ministère sur les actualités nationales du site.

b) La hausse des tarifs des conservatoires sur le territoire de Vallée Sud a suscité une incompréhension des parents en l'absence de communication en la matière.

c) Au sujet du problème de décrochage des élèves en musique, Thierry souligne que les cours de solfège et de formation musicale doivent être adaptés aux enfants plus jeunes et plus anciens. Il a proposé d'organiser un congrès Fnapec sur le sujet du décrochage et la pratique amateur, avec une enquête préalable pour recueillir les opinions de tous les membres. Emmanuelle a rejoint la discussion en expliquant qu'elle travaille déjà sur des doubles cursus aménagés à Aubervilliers pour permettre aux élèves de conservatoire de poursuivre leurs études secondaires, et elle a encouragé les autres à rencontrer les élus locaux pour promouvoir ces initiatives.

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

d) Mélina Bégou de l'Apec de Clermont-Ferrand va explorer la possibilité de créer une union régionale Auvergne-Rhône-Alpes avec Clermont-Ferrand et Montluçon ainsi qu'avec d'autres Apec de la région si elles existent.

Emilie et Lilian (Apec Ajaccio) vont examiner la possibilité de créer une union régionale Corse, même en l'absence d'autres Apec, et étudier l'adhésion potentielle de Bastia.

e) Tous les membres présents s'engagent à transmettre des documents, retours, remarques ou propositions sur le décrochage des élèves et la pratique amateur, en vue de l'enquête nationale et du congrès à organiser. ainsi que de participer activement à la vie du site Internet en y postant régulièrement des contenus locaux (articles, photos, activités).

f) Thierry déplore l'absence physique des Apec d'Ile de France ainsi que l'absence de mandats des Apec du Limousin.

Cette absence est certainement due au choix de la date de l'A.G. qui a été décalée en fonction du concours de musique et des différents ponts. Nous essayerons l'année de trouver une date avant le concours s'il a lieu.

Fin de l'assemblée générale

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

Le conseil d'administration de la FNAPEC s'enchaîne dans la foulée suivant l'ordre du jour prévu :

Thierry Boccamaïello, président de la Fnapec, de la Région Paca : **3 voix**. *Pouvoir de Vincent Mesnildray second vice-président 1 voix.* **Total = 4 voix.**

Paulette Maroteaux, première vice-présidente de la Fnapec présidente de la Région Nouvelle Aquitaine. **Total = 3 voix.**

Emmanuelle Holder, Secrétaire de la Fnapec: **Total= 1 voix**.

Nelly Alexis, Trésorière de la Fnapec, présidente de la Région Idf. **Total = 3 voix**.

Le quorum est atteint.

1). La Fnapec ayant décidé d'aider les Apec à réaliser leurs projets, il nous fallait concrétiser cette action en l'ajoutant dans le règlement intérieur au Chapitre III/. L'ajout est en rouge dans le texte originel :

III- CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

III - 1 – Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration agit en référence aux statuts et aux orientations définies en assemblée générale. Il prend toute décision utile au bon fonctionnement de la fédération dans le respect du budget prévisionnel. Son accord est indispensable pour toute dépense supérieure à 1.000 €, non prévue au budget prévisionnel. Ses compétences sont notamment : programmation et suivi des activités de la fédération, préparation des assemblées générales et du budget prévisionnel, embauche et licenciement de salariés ou de stagiaires, agrément et radiation des associations et des unions régionales. Il attribue les subventions aux Apec lors de l'appel à projet par un vote à la majorité. Le Président gère les affaires courantes et peut donner des délégations aux membres du Bureau de la fédération. Il peut décider seul d'engager des dépenses dont le montant annuel ne dépasse pas 1.000 €. Aucun membre du conseil d'administration ne peut prendre une décision seul : toute décision doit être prise par trois personnes au moins dont le président (ou à défaut, le vice -président) et deux membres du conseil -obligatoirement le trésorier s'il s'agit d'une décision financière.

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033

2)Adhésion des Apec de Gap, Ajaccio et du nouveau CRI de Bormes-les-Mimosas/ Le Lavandou.
Présentation de leurs statuts et des P.V. de leur A.G : Seule l'Apec du conservatoire Henri Tomasi d'Ajaccio a eu le temps de nous présenter leurs documents.

Après lecture des documents joints, l' adhésion de l'Apec d'Ajaccio est approuvée à l'unanimité.

FIN du Conseil d'Administration

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 president@fnapec.fr - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033